



Divorce et garde d enfants

Par **nounoudutarn**, le **26/06/2012 à 13:33**

Bonjour, rnje suis divorcée avec 2 enfants dont la garde m en a été confié par le juge des enfants depuis avril 2012. A ce jour je viens d avertir leur père que je partais m intaller en Alsace, ma ville natale, pour le mois de septembre. Celui ci fait tout pour me reprendre les enfants malgré la notification du juge. Mon avocate quant à elle me dit que je peux partir avec les enfants ou je veux et quand je veux il faut juste revoir l es modalités de garde pour eux. Leur papa peut il m interdire de repartir chez moi et a t il le droit de me reprendre les enfant? merci

Par **cocotte1003**, le **26/06/2012 à 17:31**

Bonjour, il ne peut rien vous interdire mais effectivement il va falloir revoir le temps de garde des enfants et à cette occasion le pere peut demander la garde des enfants. Il serait bien d'essayer de trouver un arrangement écrit avec e pere que vous ferez valider par le JAF. Sachez que si vous partez sans réel motif (mutation par exemple), le juge peut mettre à votre charge les frais de transport des droits de visite, cordialement